

Insertion

Le GEI de l'Isère veut expérimenter un nouveau parcours pour les salariés en insertion

Ce parcours d'insertion mixte propose d'intégrer six périodes d'immersion pour le salarié dans l'entreprise qui va le recruter, afin de sécuriser le recrutement.

Afin d'apporter une réponse à plusieurs expériences de recrutements qui n'ont pas pu être menées à leur terme, le **Groupe des entreprises d'insertion de l'Isère** a travaillé à ce projet de **Parcours d'Insertion Mixte (PIM)**.

Afin de mieux préparer les futurs salariés à quitter la structure d'insertion, **six périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)** seraient introduites dans les six derniers mois du parcours d'insertion du salarié. Cela doit permettre une insertion durable dans l'emploi.

Cette insertion graduelle dans l'entreprise doit permettre d'**évaluer les besoins en compétences du salarié** et, par conséquent, **de réduire les freins liés à sa prise de poste**.

L'expérimentation, qui doit durer deux ans à raison de six parcours par an, est conditionnée à une dérogation du ministère du Travail afin que les PMSMP puissent être d'une durée supérieure à un mois.

Le financement de ces périodes d'immersion doit être assuré d'une part par l'entreprise qui accueille le salarié et par la structure d'insertion (une semaine chacune) et d'autre part par la Direccte (quatre semaines).

Pour aller plus loin

[La période de mise en situation en milieu professionnel \(PMSMP\)](#)

Date de publication
16 avril 2019

Dernières actualités

[L'apprentissage face à la crise du Covid-19](#)

[Enquête Agefiph à destination des organismes de formation et des CFA](#)

[Comité interministériel du Tourisme du 14 mai 2020](#)

[Les métiers au temps du corona](#)

[VAE : Covid-19 et déconfinement](#)

- [Toutes les actualités](#)